



**ELECTION DES MEMBRES DE LA DELEGATION DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE
FEDERALE
(DELEGUES PAR TRANCHE DE 50 000 LICENCES / PRESIDENT DE DISTRICT)**

APPEL A CANDIDATURE

En application des dispositions des articles 10 et 11 des [Statuts de la F.F.F.](#) et 20.1 des [Statuts de la L.P.I.F.F.](#), les représentants des clubs se réunissent dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale afin d'élire la délégation représentant les clubs à statut amateur appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 10.2 des Statuts de la F.F.F., la délégation de la Ligue de Paris Île-de-France est notamment composée de :

- Six (6) délégués des clubs à statut amateur, ou leurs suppléants, qui sont élus pour un mandat d'une saison
- Le Président du District du VAL-D'OISE, ou son suppléant (membre du Bureau du District)
Par suite de son élection par l'Assemblée Générale du District du VAL-D'OISE du 1^{er} juillet 2025, le nouveau Président du District est élu en qualité de membre de la délégation de la Ligue et ce, pour la durée restante du mandat du Comité de Direction de la Ligue.

***NB :** les autres membres de la délégation de la Ligue de Paris Île-de-France telle que définie à l'article 10.2 susvisé, ont été élus par l'Assemblée Générale du 05 octobre 2024 pour la durée du mandat du Comité de Direction élu lors de cette même Assemblée Générale.*

Ces élections auront lieu lors de l'Assemblée Générale de la Ligue qui se tiendra de manière dématérialisée du 10 novembre 2025 à 12h00 au 11 novembre 2025 à 12h00 pour le 1^{er} tour et le 13 novembre 2025 de 08h00 à 18h00 pour le 2nd tour (si nécessaire).

Pour être candidat, il convient de remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 10 des Statuts de la L.P.I.F.F..

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée.

La déclaration de candidature (cf. modèle) doit être adressée à la Ligue, par courrier électronique à csoe@lpiff.fr, 30 jours au moins avant la date de l'élection, soit au plus tard le 11 octobre 2025 - Indiquer en objet du mail la mention suivante : « Election de la délégation de la Ligue ».

Il devra être adressé un courrier électronique par candidat (par candidat, on entend le binôme titulaire/suppléant ou, en l'absence de suppléant, le titulaire).